

Arrêté n° DO-I24-0347

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire),
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2023/1006 portant délégation de signature,
Vu la demande de SNCF-RESEAUX en date du 17 mars 2024 **afin de rendre le passage a niveau inutilisable suite à un accident mortel sur le réseau routier départemental.**
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter Autre motif et prévenir tout risque d'accident,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 18 mars 2024 et le 05 avril 2024, la circulation des véhicules sera interrompue sur la route départementale 320 entre les PR 0 + 389 et 0 + 580¹ sur le territoire des communes de ROOST-WARENDIN, AUBY.

ARTICLE 2 : Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0, la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens ROOST-WARENDIN vers AUBY :

Route départementale 320 sur les communes de : ROOST-WARENDIN, AUBY
Route départementale 58 sur les communes de : ROOST-WARENDIN, FLERS-EN-ESCREBIEUX
Route départementale 420 sur la commune de : FLERS-EN-ESCREBIEUX
Route départementale 125 sur les communes de : FLERS-EN-ESCREBIEUX, DOUAI
Route départementale 125C sur les communes de : FLERS-EN-ESCREBIEUX, DOUAI
Route départementale 120C sur la commune de : FLERS-EN-ESCREBIEUX
Route départementale 120 sur la commune de : AUBY.

Pour les usagers utilisant le sens AUBY vers ROOST-WARENDIN :

Route départementale 120 sur la commune de : AUBY
Route départementale 120C sur la commune de : FLERS-EN-ESCREBIEUX
Route départementale 125C sur les communes de : FLERS-EN-ESCREBIEUX, DOUAI
Route départementale 125 sur les communes de : FLERS-EN-ESCREBIEUX, DOUAI
Route départementale 420 sur la commune de : FLERS-EN-ESCREBIEUX
Route départementale 58 sur les communes de : ROOST-WARENDIN, FLERS-EN-ESCREBIEUX
Route départementale 320 sur les communes de : ROOST-WARENDIN, AUBY.

ARTICLE 3 : La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

ARTICLE 4 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de entreprise sous traitante SNCF.

ARTICLE 5 : Cette signalisation temporaire devra être mise en place pendant toute la période de l'arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

ARTICLE 7 : M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de DOUAI,
MM. Les Maires des communes de ROOST-WARENDIN, AUBY,
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE DOUAI,
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DE PEVELE-HAINAUT,
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
M. le Directeur des Transports Départementaux,
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 18 mars 2024
Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,

Publié le 18-03-2024

Situation des travaux



Déviat(i)on(s)

Déviat(i)on pour les usagers utilisant le sens ROOST-WARENDIN vers AUBY:

